

CONDITIONS D'ACCES AU DOSSIER MEDICAL

Vous souhaitez obtenir des documents médicaux relatifs à votre hospitalisation ou à celle de la personne dont vous êtes le représentant légal ou l'ayant-droit.

Formalités et documents à joindre :

Vous devez :

- remplir le formulaire au recto
- joindre les documents suivants :

Demandeur	Pièces à fournir
Majeur capable	<ul style="list-style-type: none"> - Copie d'une pièce d'identité - Copie de la carte vitale (ou de l'attestation)
Personne titulaire de l'autorité parentale	<ul style="list-style-type: none"> - Copie de votre pièce d'identité - Copie de la pièce d'identité du mineur - Copie de la carte vitale (ou de l'attestation) dont relève le mineur - Copie du livret de famille ou de la décision de justice vous attribuant tout ou partie de l'autorité parentale <p>Le mineur peut refuser à son/ses représentants légaux l'accès à son dossier ou le conditionner à la présence d'un médecin lors de sa consultation.</p>
Représentant légal d'un majeur sous tutelle	<ul style="list-style-type: none"> - Copie de votre pièce d'identité - Copie de la pièce d'identité du majeur protégé - Copie de la carte vitale (ou de l'attestation) du majeur protégé - Copie de la décision de justice vous attribuant la qualité de tuteur
Ayant droit d'une personne décédée	<ul style="list-style-type: none"> - Copie de votre pièce d'identité - Une attestation de filiation - Un certificat de décès de la personne dont le dossier est demandé - L'exposé des motifs de la demande <p>Votre demande ne pourra aboutir que si le défunt ne s'y est pas opposé et si elle est motivée par l'une des trois raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissance des causes du décès - possibilité de faire valoir vos droits - la défense de la mémoire du défunt

- joindre, le cas échéant, le règlement des frais de copie et/ou d'envoi :
La consultation sur place des documents est gratuite.
Frais de copie (copies retirées sur place) : 0,18 € par copie.
Frais de copie et d'envoi en recommandé avec accusé de réception : forfait de 40 € à régler par chèque (à l'ordre de la Clinique des Charmilles) accompagnant la présente demande.
- adresser votre demande au directeur de la clinique

Délais de communication :

Le demandeur obtiendra communication des informations au plus tard dans un délai de 8 jours à compter de la réception de ce formulaire accompagné des documents demandés, et pour des pièces datant de plus de 5 ans, sous 2 mois.

Dans tous les cas, vous disposez d'un délai de réflexion incompressible de 48h avant transmission des documents.

Fiche DEMANDE DE COMMUNICATION DE DOCUMENTS MEDICAUX

Je, soussignée M/Mme/Mlle*

.....
(Nom, prénom, nom de jeune fille pour les femmes mariées)

né(e) le

Téléphone :

Adresse :

Le cas échéant : père/mère/représentant légal/ayant droit * de

Nom.....Prénom

Né(e) le

demande à obtenir communication des documents suivants :

Le compte-rendu opératoire

Le(s) compte-rendu des examens complémentaires, préciser lesquels

:

L'ensemble des pièces du dossier médical

Autres documents, préciser lesquels :

.....

**Concernant l'hospitalisation duau, et
souhaite :**

Consulter ces documents sur place à la Clinique (la clinique vous contactera pour
fixer un rendez-vous)

Dans ce cas, souhaitez-vous être assisté par un médecin : oui non

Retirer des copies sur place à la Clinique

Recevoir copie de ces documents à mes nom et adresse mentionnés ci-dessus (envoi
en recommandé avec accusé de réception)

Que ces pièces soient envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception
ou fax au

Docteur :

.....

.....

(Nom, prénom, adresse, fax du docteur)

Motif de la demande (pour le dossier d'un patient décédé)

.....

.....

Le **Signature du demandeur :**

Signature du mineur (le cas échéant) :

Demande à retourner, accompagnée des pièces justificatives mentionnées au verso, à :

Monsieur le Directeur - Clinique

* Rayer la mention inutile